

## **DELIBERATION DDB2023\_004**

| Nombre<br>de membres du bureau |    |
|--------------------------------|----|
| en exercice                    | 54 |
| Présents                       | 44 |
| Votants                        | 48 |
| Pouvoirs                       | 4  |

Date de convocation du Bureau communautaire  
délibérant du Grand Périgueux le

**LE 26 janvier 2023**, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION ADULLACT - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BUFFIERE, M. COURNIL, Mme LABAILS, M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. MALLET, M. CHANSARD, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES

Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER

M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX

Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION ADULLACT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** le conseil communautaire du Grand Périgueux a créé en 2002 l'association ADULLACT pour soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

**Que** cette association a donc développé, à la demande de ses membres, des logiciels de gestion dans différents domaines de l'action publique (plateforme de tiers de télétransmission, plateforme de dématérialisation de marchés publics, cartable de l' élu, outils à destination des usagers ...).

**Considérant que** cette adhésion permet au Grand Périgueux l'accès à l'ensemble des services de l'association dont l'usage à titre gratuit des applications S<sup>2</sup>low et I-Delibre qui permettent la dématérialisation des ordres du jour des assemblées délibérantes et les transmissions en Préfecture. Elle autorise également chacune des communes membres de l'agglomération à faire appel à ces services dont voici une liste non exhaustive :

- S<sup>2</sup>LOW : solution de télé-transmission sécurisée permettant la dématérialisation de documents au contrôle de légalité (services de la Préfecture via le protocole ACTES) ainsi que le traitement des flux comptables (services du Trésor Public via le protocole HÉLIOS),
- Nextcloud : service de travail collaboratif permettant la création, l'édition, le partage et le stockage sécurisé de documents en ligne,
- i-Delibre : cartable mobile de l' élu pour la gestion et le suivi des séances délibérantes,
- Webmarché : plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics,
- DirectMairie : service de remontée d'information citoyenne, permettant d'effectuer un signalement géolocalisé (dépôt sauvage d'encombrants, éclairage public défaillant, nid de poule, etc.) depuis un téléphone mobile ou un ordinateur de bureau,
- Démarches Simplifiées : service qui permet de créer des démarches en ligne en quelques minutes, et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée,
- Le comptoir du libre : plateforme de partage et de recensement des logiciels métiers libres utiles aux services publics.

**Que** cette adhésion permet également de participer à toutes les animations proposées tout au long de l'année, comme des journées de formation, des séminaires, des tests et validations de logiciels, la participation à des groupes de travail, le congrès de l'association et de la documentation (livre blanc, études).

**Que** pour l'année 2023 le montant de la cotisation (basé sur la population du Grand Périgueux et du nombre de communes membres) est de 5500 €.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de renouveler l'adhésion à l'association ADULLACT pour l'année 2023 ;
- Autorise à verser les coûts d'adhésion annuels pour un montant de 5 500€.

**Adoptée à l'unanimité.**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 09/02/2023                        | Pour extrait conforme          |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 09/02/2023 | Périgueux, le 09/02/2023       |
|   | Le Président,<br>Jacques AUZOU |

